



## DESCRIPTION DU CODE COULEUR EXIGÉ À L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH D'OHAIN

Pour les filles comme pour les garçons, les éléments ci-dessous sont obligatoires et le non-respect de ceux-ci entraînera une gradation de sanctions.

Les élèves sont tenus d'avoir une présentation propre et correcte, sous-vêtements non apparents, ventre et dos couverts.

Les chaussures sont classiques, sans fantaisie, sans talon et de couleur foncée : bleu, brun ou noir. Les lacets sont de la même couleur. La semelle de crêpe et /ou blanche est tolérée.

La couleur du manteau est libre.

Aucune fantaisie ne sera tolérée en matière de bijoux, de maquillage et d'accessoires vestimentaires.

Aucun élève n'est autorisé à circuler dans les bâtiments de l'école avec la tête couverte.

La coupe de cheveux doit être classique, le visage doit être découvert et les yeux dégagés de toute mèche de cheveux.

### **Le code couleur en détail :**

- Pull, cardigan ou sweatshirt bleu marine sous lequel il y aura une chemise, un chemisier, un polo, un t-shirt blanc ou bleu ciel, uni et sans fantaisie
- Le port quotidien du sweatshirt de l'école n'est pas obligatoire
- Jupe, pantalon, bermuda bleu marine uni et sobre, sans tulle ou volant
- Le jean est interdit sauf s'il est bleu **marine**

### **Sanctions appliquées en cas de non-respect :**

1. Avertissement oral à l'enfant
2. Avertissement écrit dans le journal de classe, à faire signer par le(s) parent(s)
3. Service rendu à la communauté pendant 15 minutes lors du temps de midi
4. Convocation des parents par la direction